



ORIGINAL PART

MICHELIN COMPRESSOR OIL A ARIA C

Chemwatch: 5439-15
Version Num: 2.1.23.11
Fiche de données de sécurité (Conforme au règlement (UE) n ° 2020/878)

Date d'émission: 25/03/2021
Date d'impression: 29/09/2021
L.REACH.BEL.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MICHELIN COMPRESSOR OIL
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Huile de compresseur
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	A ARIA C
Adresse	Via Cristoforo Colombo 3 Zona Industriale di Robassomero Torino Italy
Téléphone	+3234019777
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	Pas Disponible

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32 2 700 63 06
Autres numéros de téléphone d'urgence	+32 800 81 450

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	Sans Objet
---------------------------------------------------------------------------------	------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans Objet
Mention d'avertissement	Sans Objet

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
--------	-----------------------------------------------------

MICHELIN COMPRESSOR OIL

EUH208 Contient du (de la) calcium alkaryl sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	[%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Caractéristiques nanométrique particules
1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0-90	<u>interchangeable low viscosity base oil (<20,5 cSt @40C)</u>	Danger par aspiration, catégorie de danger 1; H304 [1]	Pas Disponible
Pas Disponible		(DMSO <3% w/w - IP346)	Sans Objet	Pas Disponible
Pas Disponible		* contient au moins un des numéros CAS suivants (numéros d'enregistrement REACH) :	Sans Objet	Pas Disponible
Pas Disponible		64742-53-6 (01-2119480375-34), 64742-54-7 (01-2119484627-25),	Sans Objet	Pas Disponible
Pas Disponible		64742-55-8 (01-2119487077-29), 64742-56-9 (01-2119480132-48),	Sans Objet	Pas Disponible
Pas Disponible		64742-65-0 (01-2119471299-27), 68037-01-4 (01-2119486452-34),	Sans Objet	Pas Disponible
Pas Disponible		72623-86-0 (01-2119474878-16), 72623-87-1 (01-2119474889-13),	Sans Objet	Pas Disponible
Pas Disponible		8042-47-5 (01-2119487078-27), 848301-69-9 (01-000020163-82)	Sans Objet	Pas Disponible
1.147880-09-9 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	1-5	<u>polyolefin polyamine succinimide</u>	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H413 [1]	Pas Disponible
1.68784-31-6 2.272-238-5 3.Pas Disponible 4.non disponible	1-2.49	<u>acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc</u>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1,Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2; H318, H411 [1]	Pas Disponible
1.Pas Disponible 2.Sans Objet 3.Sans Objet 4.Sans Objet	0.1-0.99	<u>calcium alkaryl sulfonate</u>	Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1B, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H317, H413 [1]	Pas Disponible
1.Pas Disponible 2.Sans Objet 3.Sans Objet 4.Sans Objet	0.1-0.99	<u>calcium alkaryl sulfonate (polymer exempt)</u>	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1B; H413, H317 [1]	Pas Disponible
Pas Disponible	1-2.49	Ingrédients identifiés comme sans danger	Sans Objet	Pas Disponible
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne			

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MICHELIN COMPRESSOR OIL

Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible).▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none">▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.▶ Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none">▶ Si avalé, NE PAS faire vomir.▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.▶ Suivre le patient avec attention.▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.▶ Rechercher un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

- ▶ Une infection majeure et persistante de la peau sur plusieurs années peut générer des changements dysplasiques. Des problèmes de peau déjà présents peuvent s'aggraver suite à une exposition à ce produit.
- ▶ En général, une induction émésis n'est pas nécessaire s'il y a haute viscosité et basse volatilité des produits, ce qui est le cas de la plupart des huiles et graisses.
- ▶ Une injection à haute pression accidentelle dans la peau devrait être suivie d'une éventuelle incision, irrigation et/ou débridement.

NOTE : Les blessures peuvent ne pas sembler graves au début mais après quelques heures, les tissus peuvent gonfler, décolorer et être extrêmement douloureux et se nécroser de manière extensive au niveau subcutané. Le produit peut pénétrer les tissus à une distance considérable.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none">▶ Alerter les pompiers et leur indiquer la nature et l'emplacement du risque.▶ Porter un appareil de respiration ainsi que des gants de protection.▶ Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau.▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fin pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.▶ Ne pas approcher des containers suspectés être chauds.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none">▶ Combustible.▶ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).▶ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. <p>Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO₂) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>ATTENTION : L'eau en contact avec un liquide chaud peut provoquer la formation de mousse et une explosion de vapeur avec une large dispersion d'huile chaude et de graves brûlures sont possibles. La mousse peut faire déborder les récipients et provoquer un incendie.</p>

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<p>Glissant quand éclaboussé.</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Retirer toutes les sources d'allumage.▶ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.▶ Éviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.▶ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.▶ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MICHELIN COMPRESSOR OIL

Eclaboussures Majeures	<p>Glissant quand éclaboussé. Risquant modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conserver dans les containers d'origine. ▶ Conserver les containers scellés. ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. ▶ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. ▶ Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. <p>Ne pas stocker à la lumière du soleil.</p>

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité de Stockage	PRECAUTION: de l'eau au contact avec du produit chauffé peut former de la mousse ou une explosion de vapeur d'eau avec des brûlures sévères possibles dues à une large diffusion de produit brûlant. Le débordement résultant des containers peut engendrer un incendie. Eviter une réaction avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	<p>cutanée 10.42 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 2.93 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 100 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) inhalation 496.4 mg/m³ (Systémique aiguë) <i>cutanée 2.1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 11.75 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 0.21 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>cutanée 50 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) *</i> <i>inhalation 198.6 mg/m³ (Systémique aiguë) *</i> <i>Oral 29 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) *</i></p>	<p>4 µg/L (L'eau (douce)) 4.6 µg/L (Eau - libération intermittente) 44 µg/L (Eau (Marine)) 0.07 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.007 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.055 mg/kg soil dw (sol) 3.8 mg/L (STP) 8.33 mg/kg food (Oral)</p>

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Belgique Limites d'exposition professionnelle	interchangeable low viscosity base oil (<20.5 cSt @40C)	Huiles minérales (brouillards)	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Belgique Limites d'exposition professionnelle	acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Belgique Limites d'exposition professionnelle	acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
interchangeable low viscosity base oil (<20.5 cSt @40C)	140 mg/m3	1,500 mg/m3	8,900 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
interchangeable low viscosity base oil (<20.5 cSt @40C)	2,500 mg/m3	Pas Disponible

MICHELIN COMPRESSOR OIL

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
polyoléfin polyamine succinimide	Pas Disponible	Pas Disponible
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	Pas Disponible	Pas Disponible
calcium alkaryl sulfonate	Pas Disponible	Pas Disponible
calcium alkaryl sulfonate (polymer exempt)	Pas Disponible	Pas Disponible

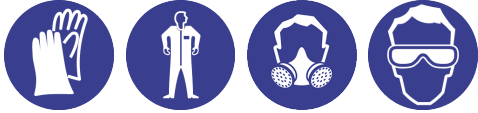
Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
calcium alkaryl sulfonate	E	≤ 0.1 ppm
calcium alkaryl sulfonate (polymer exempt)	E	≤ 0.1 ppm

Notes: bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vélocités de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	<p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées.</p> <p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p>
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux.

Protection respiratoire

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide ambré, légère odeur d'hydrocarbure		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	0.886 @ 15C
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	>6
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	>320
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible

MICHELIN COMPRESSOR OIL

Point de fusion / point de congélation (° C)	-33 (pour pt)	Viscosité (cSt)	105.1 @ 40C
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	>280	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	230 (COC)	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	10.0	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.0	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	<0.0005 @ 20C	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (%)	Sans Objet
Densité de vapeur (Air = 1)	>1	VOC g/L	0 (%)
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées. Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit Une inhalation de gouttelettes d'huile ou d'aérosol peut provoquer une sensation de gêne et une inflammation chimique au niveau des poumons.
Ingestion	Le produit N'A PAS ÉTÉ classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements.
Contact avec la peau	Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermatite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produise une dermatite irritante comme décrite dans les Directives CE. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposée à ce produit. Le produit peut accentuer toute condition dermatite pré-existante.
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctive (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	Les huiles peuvent être en contact avec la peau ou être inhalées. Une exposition étendue peut amener à un eczéma, une inflammation des follicules des cheveux, une pigmentation du visage et des verrues sur la plante des pieds. Une exposition aux vapeurs d'essence peut causer un asthme, une pneumonie et des lésions sur les poumons. Les essences ont été associées au cancer de la peau et des testicules. Les composés qui sont moins viciés et avec un poids moléculaire plus faible sont plus dangereux. NOTE L : La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe VI.

MICHELIN COMPRESSOR OIL	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermal (ATE) LD50: >5000 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
	Oral (ATE) LD50: >5000 mg/kg ^[2]	
interchangeable low viscosity base oil (<20.5 cSt @40C)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
polyolefin polyamine succinimide	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible

MICHELIN COMPRESSOR OIL

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	TOXICITÉ	IRRITATION
	DermiqueI (lapin) LD50: >5000 mg/kg ^[1] Oral(Rat) LD50; 2900 mg/kg ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
calcium alkaryl sulfonate	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
calcium alkaryl sulfonate (polymer exempt)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

ACIDE PHOSPHORODITHIOÏQUE, MÉLANGE D'ESTERS DE O,O-BIS(SEC-BUTYL ET DIMÉTHYL-1,3 BUTYL), SELS DE ZINC	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
MICHELIN COMPRESSOR OIL & INTERCHANGEABLE LOW VISCOSITY BASE OIL (<20.5 CST @40C)	NOTE L : La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe VI.
POLYOLEFIN POLYAMINE SUCCINIMIDE & ACIDE PHOSPHORODITHIOÏQUE, MÉLANGE D'ESTERS DE O,O-BIS(SEC-BUTYL ET DIMÉTHYL-1,3 BUTYL), SELS DE ZINC	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✔ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

MICHELIN COMPRESSOR OIL	Endpoint	Test Duration (hr)	Species	Value	Source
		LL/EL/IL50	non disponible	Poisson	100mg/L
	LL/EL/IL50	non disponible	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	100mg/L	8
	LL/EL/IL50	non disponible	crustacés	100mg/L	8
interchangeable low viscosity base oil (<20.5 cSt @40C)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
polyolefin polyamine succinimide	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	0.4mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	46mg/l	2
calcium alkaryl sulfonate	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

MICHELIN COMPRESSOR OIL

calcium alkaryl sulfonate (polymer exempt)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

12.7. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ La réduction, ▸ La réutilisation ▸ Le recyclage ▸ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages. ▸ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▸ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé. ▸ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.
Options de traitement des déchets	Code élimination des déchets de l'UE: 13 02 05
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
-----------------------	-------

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
-------------------------	------------

MICHELIN COMPRESSOR OIL

14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	Sans Objet
	Risque Secondaire	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet
	Code de classification	Sans Objet
	Etiquette de danger	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	quantité limitée	Sans Objet
	Code tunnel de restriction	Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	Sans Objet
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans Objet
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet

MICHELIN COMPRESSOR OIL

	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
interchangeable low viscosity base oil (<20.5 cSt @40C)	Pas Disponible
polyolefin polyamine succinimide	Pas Disponible
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	Pas Disponible
calcium alkaryl sulfonate	Pas Disponible
calcium alkaryl sulfonate (polymer exempt)	Pas Disponible

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

Nom du produit	Type de navire
interchangeable low viscosity base oil (<20.5 cSt @40C)	Pas Disponible
polyolefin polyamine succinimide	Pas Disponible
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	Pas Disponible
calcium alkaryl sulfonate	Pas Disponible
calcium alkaryl sulfonate (polymer exempt)	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

interchangeable low viscosity base oil (<20.5 cSt @40C) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC Belgique Limites d'exposition professionnelle	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 1: cancérogènes pour l'homme Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

polyolefin polyamine succinimide Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Sans Objet

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Belgique Limites d'exposition professionnelle Inventaire européen CE	Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
-------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

calcium alkaryl sulfonate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Sans Objet

calcium alkaryl sulfonate (polymer exempt) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Sans Objet

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Non (polyolefin polyamine succinimide)
Canada - DSL	Non (polyolefin polyamine succinimide)
Canada - NDSL	Non (polyolefin polyamine succinimide; acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (polyolefin polyamine succinimide)
Japon - ENCS	Non (polyolefin polyamine succinimide)
Corée - KECI	Non (acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc)
New Zealand - NZIoC	Oui

MICHELIN COMPRESSOR OIL

Inventaire national	Statut
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Non (polyolefin polyamine succinimide)
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (polyolefin polyamine succinimide; acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc)
Vietnam - NCI	Non (acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc)
Russie - FBEPH	Non (polyolefin polyamine succinimide; acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc)
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	25/03/2021
date initiale	25/03/2021

Codes pleins de risques de texte et de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
2.1.1.1	25/03/2021	Classification, informations sur les fournisseurs, Synonyme
2.1.3.1	22/04/2021	Modification du règlement
2.1.4.1	29/04/2021	Modification du règlement
2.1.5.1	10/05/2021	Modification du règlement
2.1.6.1	13/05/2021	Modification du règlement
2.1.7.1	17/05/2021	Modification du règlement
2.1.8.1	20/05/2021	Modification du règlement
2.1.9.1	24/05/2021	Modification du règlement
2.1.10.1	27/05/2021	Modification du règlement
2.1.10.2	30/05/2021	Changement de modèle
2.1.10.3	04/06/2021	Changement de modèle
2.1.10.4	05/06/2021	Changement de modèle
2.1.11.4	07/06/2021	Modification du règlement
2.1.11.5	09/06/2021	Changement de modèle
2.1.11.6	11/06/2021	Changement de modèle
2.1.11.7	15/06/2021	Changement de modèle
2.1.12.7	24/06/2021	Modification du règlement
2.1.12.8	05/07/2021	Changement de modèle
2.1.13.8	14/07/2021	Modification du règlement
2.1.14.8	22/07/2021	Modification du règlement
2.1.15.8	26/07/2021	Modification du règlement
2.1.16.8	29/07/2021	Modification du règlement
2.1.16.9	01/08/2021	Changement de modèle
2.1.17.9	02/08/2021	Modification du règlement
2.1.18.9	05/08/2021	Modification du règlement
2.1.19.9	09/08/2021	Modification du règlement
2.1.20.9	16/08/2021	Modification du règlement
2.1.20.10	29/08/2021	Changement de modèle
2.1.21.10	30/08/2021	Modification du règlement
2.1.21.11	16/09/2021	Changement de modèle
2.1.22.11	16/09/2021	Modification du règlement
2.1.23.11	23/09/2021	Modification du règlement

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

MICHELIN COMPRESSOR OIL

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

- EN 166 - Protection individuelle des yeux
- EN 340 - Vêtements de protection
- EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
- EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
- EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taiwan
- ▶ NSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)